



abandon d'engagement de location

Par **uppo**, le **22/06/2023** à **07:15**

Bonjour, nous avons visité une maison dans le but d'une location. l'agence nous a fait remplir un dossier locataire. 3 semaines après, dans un mail très court, l'agence nous dit que le propriétaire a retenu le dossier et qu'elle doit le contacter pour réalisation de travaux.

Plus d'un mois et demi après, nous appelons l'agence pour savoir où en est cette location et la signature du bail. Nous recevons un mail un lundi en nous disant que le bail va nous être envoyé dans la semaine. 10 jours après nous n'avons pas reçu de bail. Nous prenons la décision de ne pas louer ce bien et le signifions par mail et téléphone à l'agence.

Sommes nous dans notre droit?

Que risque t on?

Coordalement

Par **Pierrepaulejean**, le **22/06/2023** à **08:27**

bonjour

tant que vous n'avez pas signé le contrat de bail, vous n'êtes pas engagés

jusqu'à présent vous avez seulement fait acte de candidature.

vous pouvez adresser un mail à l'agence indiquant très clairement que vous ne donnez pas suite à votre candidature pour le bien situé à..(indiquer l'adresse précise) et vous leur demandez de détruire le dossier de votre candidature